

COMMISSIONS MUNICIPALES
Commission Qualité de vie - Modification

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

J'avoue ne pas bien comprendre **quel est le but -et surtout l'utilité- de cette délibération.**

M. Gaiffe a "osé" vous désobéir et se présenter à l'élection législative dans la deuxième circonscription. Et donc, très démocratiquement, vous avez décidé de le punir en lui retirant ses délégations municipales.
Soit.

Mais quelle est la fonction d'une telle délibération où il est demandé de remplacer au sein d'une commission municipale M. Gaiffe, quand on sait que les commissions municipales sont de droit ouvertes à tous les élus et, qu'en outre, un arrêt du Conseil d'Etat du 26 septembre 2012 dispose que tout élu, même n'appartenant à aucun groupe, est en droit de participer à la commission qu'il souhaite [CE 26 sept. 2012, Commune de Martiques, req. n° 345568].

Cette délibération est donc **inutile et sans effet.**

Le groupe Grasse à Tous-Ensemble et Autrement votera donc **contre.**

S'agissant des trois délibérations suivantes: la modification de la commission de contrôle financier (2022-83), les suppléances à la Régie des parkings (2022-84) et celle au Conseil d'Administration du lycée Tocqueville (2022-85), elles nous apparaissent relever de **la mesquinerie plutôt que par un souci de bonne gestion.**

Nous nous abstiendrons donc sur ces trois délibérations.